



ORGANISATION AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ AÉRIENNE
DE L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN
(RASG-AFI/1)
Kampala, Ouganda (26 - 27 mars 2012)

Point 2 de l'ordre du jour: Le mandat et structure Organisationnelle

Les Modalités de travail du RASG-AFI avec AIAG et TAG

(Note présentée par IATA)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le mandat du Groupe AFI d'analyse des incidents des services de la circulation aérienne (AIAG) et les procédures d'exploitation normalisées du Groupe d'action tactique (GAT) se chevauchent et leurs membres proviennent des organisations semblables.

Suite à l'établissement du RASG-AFI, certaines activités du RASG-AFI se chevauchent avec celles de l'AIAG et du TAG. Pour éviter les doubles emplois et assurer l'efficacité, cette note de travail invite la discussion sur la façon dont le mandat du RASG-AFI pourrait être incorporé dans les activités de l'AIAG et du TAG.

RÉFÉRENCE (S):

Conclusions de la réunion spéciale AFI RAN de l'OACI (2008)
Conclusions de la 4^{ème} séance de la 190^e session du Conseil de l'OACI

Objectif stratégique (s):

1. INTRODUCTION

1.1 La réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique Océan-Indien en 2008 a approuvé les activités du Groupe d'analyse des incidents des services de la circulation aérienne (AIAG) dans la région AFI, qui est un groupe¹ multidisciplinaire qui examine les incidents signalés dans la région durant toute l'année et formule des recommandations appropriées pour éviter la répétition d'incidents semblables dans la région AFI. L'Association du transport aérien international (IATA) est le secrétariat de ce groupe.

1.2 La réunion spéciale AFI RAN en 2008, a approuvé la création du Groupe d'action tactique (TAG), et recommandé que le groupe, à travers des téléconférences toutes les deux semaines, règle tactiquement toutes les carences ou erreurs opérationnelles constatées

1.3 La réunion spéciale AFI RAN en 2008, a approuvé la création du groupe de surveillance ARMA pour surveiller et analyser la sécurité des opérations dans la région AFI d'une manière formelle.

¹ Le groupe AIAG comprend : IATA, OACI; ANSP différents (par exemple ASECNA, NAMA et ATNS), les AAC (comme CAA Kenya) et diverses exploitant d'aéronefs; IFATCA, IFALPA, ARMA, etc.

1.4 À la quatrième séance de sa 190e session, le Conseil de l'OACI a approuvé la création des groupes régionaux de sécurité de l'aviation.

2. ANALYSE

2.1 Comme l'indiqué le tableau ci-dessous, certaines tâches de l'AIAG, du TAG et du Groupe de surveillance ARMA se chevauchent, tandis que leur composition est presque la même.

| AIAG | TAG | Groupe de surveillance ARMA |
|--|---|---|
| Evaluer les incidents par type, for exemple la proximité, la procédure et l'installation d'aéronefs et établir les risques y associés. | Evaluer la sécurité des opérations, y compris les erreurs de boucle ATC, les questions CNS et tout autre élément affectant la sécurité des opérations (toutes les deux semaines). | surveiller et analyser la sécurité des opérations d'une manière formelle. |
| Identifier les causes et proposer des mesures correctrices. | Examiner les comptes rendus d'erreur et d'écart reçus, faire enquête et proposer des mesures correctrices pour les carences constatées. | Examiner les erreurs et déviations opérationnelles et proposer des mesures d'atténuation. |
| Déterminer l'efficacité de l'IFBP et d'ACAS dans la résolution de conflit. | | Examiner les rapports sur l'évaluation du risque de collision (CRA) par l'ARMA. |
| Coordonner les activités avec le TAG et l'ARMA. | Coordonner les activités avec l'ARMA et l'AIAG . | Coordonner les activités avec le TAG . |
| Préparer les notifications à l'OACI, l'APIRG, aux usagers, aux États et aux ANSP. | Renseigner annuellement l'APIRG sur les activités. | Renseigner annuellement l'APIRG sur les activités. |
| Se réunir annuellement | Se réunir annuellement | Se réunir annuellement |

2.2. Suite à l'établissement du RASG-AFI, certaines activités du RASG-AFI se chevauchent avec celles de l'AIAG et du TAG. Pour éviter les doubles emplois et assurer l'efficacité, le RASG-AFI devrait incorporer les activités de l'AIAG et du TAG dans son mandat.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à:

- a) reconnaître le chevauchement des activités de l'AIAG, du TAG et du groupe de surveillance ARMA;
- b) incorporer les activités de l'AIAG et du TAG dans le mandat du RASG-AFI.

-FIN-